

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM. –PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil prend acte de la désignation des membres de la Commission
Consultative du Service de Santé et de Secours Médical, et par là même de la
Commission d'Aptitude aux fonctions de Sapeur-Pompier volontaire.

La Commission Consultative du S.S.S.M. sera donc composée comme suit :

- * M. le Médecin Lieutenant Colonel LETELLIER, Président
- * M. le Médecin Commandant SERRANO,
- * M. le Médecin Capitaine ROUSSEL
- * M. le Médecin Capitaine DESRUES
- * M. le Pharmacien Commandant HEDOUIN
- * M. le Pharmacien Capitaine DUCHE-TOUZIN
- * M. le Vétérinaire Commandant MONOT,
- * M. le Sapeur GOURCI, Infirmier
- * M. le Caporal MEIGNAN, Infirmier

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Désignation d'une Commission pour le choix d'un architecte C.S. de NOGENT LE ROI

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE – FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité autorise la mise en œuvre de la procédure de désignation du concepteur conformément à l'article 314 bis-6° alinéa §a du Code des marchés publics.

Il approuve la composition de la commission d'examen des candidatures comme suit :

- M. le Président du Conseil d'Administration du SDIS
- M. HOYAU, Membre de la Commission d'Appel d'Offre ou son suppléant
- M. GALLET, Membre de la Commission d'Appel d'Offre ou son suppléant
- M. MALLET, Maire de NOGENT LE ROI
- M. LECUYOT, Maire de VILLEMEUX S/EURE
- M. MICHENAUD, Maire de VILLIERS LE MORHIER
- Mme LAGET, Adjoint au Maire de LORMAYE
- M. FEYS, Maire de FAVEROLLES
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant
- M. le Lieutenant MAHOU, Chef de Centre de NOGENT LE ROI
- M. l'Architecte Conseil de la DDE
- M. le Chef du Service Départemental d'Architecture ou son représentant
- Un architecte désigné par le Syndicat des architectes d'Eure et Loir
- Un architecte lauréat d'un grand concours désigné par l'Union des Syndicats d'Architectes de la Région Centre

- Un architecte libéral représentant du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Assistent à la réunion de la commission mais sans voix délibérative

- Madame le Payeur Départemental
- M. le Chef de Service Habitat et Construction de la DDE 28
- M. le Lieutenant Colonel ALLARD, D.D.S.I.S. Adjoint
- M. le Commandant TOSELLO, Inspecteur Adjoint au Directeur de l'Arrondissement de DREUX

Enfin le Conseil autorise le Président à signer le contrat d'architecture et d'ingénierie à intervenir avec le candidat retenu.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Mission de conduite d'opération CS de Nogent le Roi

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM.–PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL(pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil d'administration,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L1424-1 à L
1424-50 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 1976 relatif aux conditions générales d'intervention
des services techniques de l'Etat pour le compte des Collectivités et Organismes
divers en application de la loi n° 48-1530 du 29 septembre 1948 ;

Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement
d'Eure et Loir pour assurer une mission de « conduite d'opération » en vue de la
réalisation de la construction du Centre de Secours de NOGENT LE ROI, accepte
les caractéristiques de la mission jointe en annexe, et donne pouvoir au Président
pour signer les actes nécessaires.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Renouvellement d'un contrat de personnel

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE – FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité autorise le renouvellement pour trois ans à compter du 1^{er} novembre 1998 du contrat de dessinateur infographiste (emploi n'existant pas dans la fonction publique) passé entre le Service et Mlle Angélique DUMOULIN dans les conditions identiques de rémunération (traitement basé sur l'indice brut 426 correspondant au 9^{ème} échelon de la grille indiciaire de technicien territorial, droit aux heures supplémentaires et prime annuelle correspondant au cadre d'emploi).

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Contrat d'apprentissage

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM.PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide la création d'un emploi d'apprenti en
mécanique automobile. Il autorise le Président à signer ledit contrat qui pourrait
prendre effet dès l'année scolaire 1988-1999 et sollicite auprès de M. le Préfet
l'agrément de M. Gérard GUEDOU, Contrôleur de travaux, Chef de l'Atelier
Départemental.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Recours contentieux du syndicat CFDT

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM.PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité prend acte du recours formulé contre le Président du Conseil d'Administration par M. LAVIGNE en tant que candidat sur la liste CFDT aux élections de juin 1998 à la Commission Administrative et Technique et autorise le Président à faire appel à la SCP DORE - NICOLET – APPLINCOURT pour assurer la défense.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Contentieux avec l'URSSAF

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM.PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité prend acte du jugement rendu le 24 juillet 1998 par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale dans le contentieux avec l'URSSAF relatif à la mise en demeure de régler une somme de 642 780 F en redressement de cotisations.

L'URSSAF ayant fait appel de ce jugement, le Conseil autorise le Président à poursuivre l'action en défense en faisant appel à Maître COTTEREAU de TOURS qui a suivi ce dossier jusqu'à ce jour.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Dégâts au cours d'une intervention

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL) – CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE – FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de solliciter à nouveau l'assureur du service pour qu'il règle par un « geste commercial » les frais engagés par M. et Mme MORILLE chez qui les sapeurs-pompiers ont occasionnés des dégâts pour un montant de 3 010,78 F (la personne ayant demandé les secours s'était trompée d'adresse).

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 1998

OBJET

Subvention exceptionnelle

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réunie le vendredi 11 septembre 1998 à 9 heures 00 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU (avec pouvoir de M. GRANDON).

Etaient présents avec voix délibérative :

MM.FAVRAT (pouvoir de M. GUILLARD) – RENARD (pouvoir de M. CHATEL)
– CHOQUIER, Conseillers Généraux.

MM. PILLIAS – SIRDEY – GALLET – HOYAU – GABORIAU – PHILIPPE –
FOUCAULT – HAMEL (pouvoir de M. CLEMENT), Maires, Présidents ou
membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. LE BRETON DE VANNOISE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet

Le Secrétariat était assuré par M. le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle
d'un montant de 50 000 F à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure et
Loir pour l'organisation du Congrès de l'Union Régionale à CHATEAUDUN.

Il prend acte que cette charge revient tous les 12 ans à chaque Union
Départementale.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Construction du Centre de Secours de NOGENT LE ROI Architecte et marchés publics
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU – GUILLARD – VELLA –
FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON ET
Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil,

vu l'article L 314 bis 4^{ème} alinéa du Code des Marchés Publics ;

vu l'avis émis le 26 octobre 1998 par la commission d'examen des
candidatures pour le choix d'un architecte pour la construction du CS de NOGENT
LE ROI ;

vu sa délibération du 11 septembre 1998 sollicitant le concours de la DDE
28 pour assurer une mission de conduite d'opération pour ladite construction ;

après examen des compétences, des références et des moyens des candidats,
retient M. Jean-Marc BUCHER Architecte domicilié à MAINTENON pour
exercer la maîtrise d'œuvre.

Il autorise le Président à signer les différents marchés publics liés à
l'opération dont celui de maîtrise d'œuvre.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Orientations Budgétaires 1999 Contingent incendie pour les communes, les établissements de coopération intercommunale et le département Prévision 1999
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU – GUILLARD – VELLA –
FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON ET
Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil décide de modifier, à compter du 1^{er} janvier 1999, le mode de calcul du contingent incendie dû par les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Ainsi la masse de recette attendue sera répartie entre les communes et les établissements de coopération intercommunale en tenant compte

1°) pour 50%, de la population servant de base au calcul de la DGF

2°) pour 50%, du potentiel fiscal.

Les recettes du contingent incendie telles qu'elles résultent des orientations budgétaires devant passer de _____ à _____ l'augmentation s'élève à _____ %. Ce même taux sera appliqué à la contribution du département.

*Les bases de calcul utilisées sont celles relatives à l'année n-2 (1997 pour 1999).
Pour les E.P.C.I., la cotisation sera la somme des cotisations individuelles.*

Pour les communes des autres départements défendues par l'Eure et Loir, leur potentiel fiscal n'entre pas en compte dans le potentiel fiscal départemental. Le potentiel fiscal moyen pris en référence dans les calculs sera celui de l'Eure et Loir.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Décision modificative n° 2 1998

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité adopte le projet de décision modificative présenté.

Le Président du Conseil d'Administration,

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN
Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité donne un avis favorable et conforme au projet de
Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques joint en annexe. Il
adopte les objectifs proposés par le Schéma, planifié sur 5 ans.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Transformation de Postes Filière Administrative et Sportive

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité, décide de transformer 1 poste d'Agent
Administratif et 1 poste d'Agent Administratif qualifié en 2 postes d'Adjoints
Administratifs.

Il décide d'autre part de transformer le poste d'éducateur des activités
physiques et sportives de 2^{ème} classe en poste d'éducateur des activités physiques et
sportives de 1^{ère} classe.

Il précise que le nombre d'agents administratifs et technique étant inférieur
au seuil réglementaire, il n'y a pas d'avis de CTP.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Modification de poste Filière Sapeurs-Pompiers

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :
MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU)–
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER
Conseillers Généraux.
MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN
Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :
M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité constatant les difficultés de recrutement d'un officier déjà formé pour assurer les fonctions de « préventionniste », et vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 octobre 1998, décide de transformer un poste d'officier en un poste de sous-officier.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Désignation des membres du Conseil à la C.A.P. des personnels administratifs et techniques

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur
Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité désigne les membres suivants à la C.A.P. des
personnels Administratifs et Techniques :

Titulaires
M. GRANDON
M. PHILIPPE
M. GALLET
M. SIRDEY

Suppléants
M. FAVRAT
M. CHATEL
M. GABORIAU
M. VELLA

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Implantation du Centre de Secours Principal de CHARTRES

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité mandate le Président pour négocier avec M. le Maire de Lucé afin de permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'être le futur occupant du terrain situé sur le territoire de la commune de Lucé abritant le CM 101.

Ce terrain permettrait la construction du Centre de Secours Principal de CHARTRES et l'implantation de l'Ecole Départementale.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Remises gracieuses

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide les remises gracieuses suivantes :

Société SABI (titre 98/614) pour un montant de 2 500 F

Entreprise LECHABLE (titre 98/1196) pour un montant de 2 500 F

De ce fait les titre en question seront annulés.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Admission en non valeur Exercice 1998
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide d'admettre en non valeur pour un montant de 5 000, 33 F les titres proposés par Madame le Payeur Départemental.

La dépense sera imputée à l'article 874.5 du budget 1998.

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 29 OCTOBRE 1998

OBJET

Tarif des interventions donnant lieu à participation aux frais
--

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 octobre 1998 à 8 heures 30 dans les locaux de la Direction Départementale, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. TAUGOURDEAU.

Etaient présents avec voix délibérative :

MM. LETHUILLIER – FAUVE – JAULNEAU (pouvoir de M. GABORIAU) –
GUILLARD – VELLA – FAVRAT – DE MONTGOLFIER

Conseillers Généraux.

MM. GALLET – NAVEAU – FOUCAULT – PHILIPPE – HOYAU – GIGON –
HAMEL (pouvoir de M. SIRDEY) et Mme BILLARAND DAUPHIN

Maires, Présidents ou membres d'E.P.C.I.

Membre de droit :

M. Pierre MONGIN, Préfet d'Eure et Loir

Le Secrétariat était assuré par le Lieutenant-Colonel PARIS, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

--ooOoo--

Le Conseil à l'unanimité décide de fixer comme suit les interventions pour lesquelles une participation aux frais est demandée aux bénéficiaires :

Participation par forfait :

- Ouverture de porte sans danger imminent 590.00 F
- Inondation consécutive à une défectuosité de l'installation
 - * intervention inférieure à 1 heure 480.00 F
 - * par heure supplémentaire 362.00 F
- Déplacement pour intervention sur nids d'insectes
sur le domaine privé..... 290.00 F
- Déplacement pour ascenseur bloqué (hors urgence) .. 1 020.00 F

Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1°) Frais de personnel, par heure non fractionnée

- 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période: intervention / dimanche / nuit)

2°) Frais de matériel, par déplacement :

(base : vacation taux intervention à 100% « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation 5 vacations
- VSAB, VUD..... 6 vacations
- Porteur d'eau..... 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA ...) 8 vacations

Les interventions diverses présentant le caractère de service rendu par les sapeurs-pompiers seront facturées par heure :

1°) Frais de personnel, par heure

- taux horaire correspondant au grade des intervenants et selon le taux en vigueur selon la période: intervention / dimanche / nuit)

2°) Frais de matériels par heure

- selon le barème prévu à l'article 3 ci dessus

Le Président du Conseil d'Administration

Martial TAUGOURDEAU